Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Mercredi 2 Chaâbane 1444
22 Février 2023

N° 23

39ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Constitution de Sociétés
Sociétés communautaires **414**
Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **414**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce **415**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions **419**
Homologation de résolutions **419**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **420**
Avis aux créanciers **422**
Convocations
Sociétés anonymes **424**
Actes Administratifs
Avis au public **427**
Divers
Avis au public **428**

CONSTITUTION DE SOCIETES

Sociétés communautaires

Constitution d'une société communautaire

- Nom de l'entreprise : Alezdihar
- Type de société : locale
- Le montant du capital souscrit de la société : 10 000 dinars
- Adresse du siège social : Eddouara Moularès
- Thème de l'entreprise : Agriculture générale
- La période indiquée pour l'entreprise : 99 ans
- La date du dépôt des statuts de la société auprès du tribunal de première instance de Gafsa le 8-02-2022 sous le numéro 2324
- Domaine juridique : 50 actions sont placées en tant que 10.000 dinars payez en une fois. Distribué à ceux qui souhaitent cotiser sur la base d'apport pour chaque personne comme stipulé au chapitre 6 des dispositions générales de première partie du décret présidentiel n°15-2022 du 20 mars 2022, relatif aux sociétés privées. Et en cas de dépassement du nombre spécifié, la notification est faite par un huissier de justice et ajouter de nouvelles actions au capital de la société.
- Une invitation à l'assemblée générale constitutive le 11-3-2023, une publication au journal officiel de la République Tunisienne.

Et dans deux quotidiens en plus cet avis a été affiché au siège de la délégation et au siège de la municipalité.

Membres :

Mohammed ben Salah ben Belgacem Ahmadi : 06147629

Aymen ben Ahmed ben Ibrahim Athmouni : 06177145

Mahmoud ben Salah ben Ibrahim Ahmadi : 06199205

Belgacem ben Ahmed ben Belgacem Ahmadi : 06214243

Ibrahim ben Mohamed ben Belgacem Ahmadi : 06222461.

2023R00348SODB1

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Nomination d'un commissaire aux comptes

Société TUNISAIR

Société anonyme

Capital : 106199280 MD

Siège social : Avenue Mohamed Bouazizi Aéroport Tunis Carthage Tunis

Ancien numéro Registre de commerce : B169701997

Matricule Fiscal : 2672W/A/M/000

En Vertu du PV de l'Assemblée Générale Ordinaire daté du 17/01/2023 enregistré à la Recette des Finances rue du Paradis en date du 3/02/2023 sous n°23701144 reçu n°M016779 et publié au RNE en date du 10/02/2023 sous le n°202340514, il a été procédé à la nomination en tant que Commissaires aux comptes pour les années 2019-2020 et 2021 le Groupement FINACO et SOFIDEX représenté par Monsieur Yahya Rouatbi et le Groupement EXACOM et MKS représenté par Monsieur Abderrazzak Souiai.

2023R00374SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

Société Tunisienne de Collecte des Céréales

«STCC»

SARL au capital de 20 000 Dinars

Siège social : Zone industrielle - Bir Kassaa - Ben Arous

Identifiant Unique RNE : 10969789 L

En vertu du procès-verbal de l'AGE du 18/9/2021, enregistré à Yassminet le 23/9/2021 sous le n° 21502145, Quittance n°M039020, dont un exemplaire a été déposé au RNE le 21/12/2022 sous le n° 2022172830, le capital social de la Société STCC a été augmenté d'une somme de 1445800 dinars. Ainsi, le capital social de la STCC passe de 360 000 dinars à 1 805 800 dinars.

2023R00377SRLB2

Société Tunisienne de Collecte des Céréales «STCC»

SARL au capital de 20 000 Dinars

Siège social : Zone industrielle - Bir Kassaa - Ben Arous

Identifiant Unique RNE : 10969789 L

En vertu du procès-verbal de l'AGE du 29/12/2022, enregistré à Yassminet le 30/12/2022 sous le n° 22502796, Quittance n°M063145, dont un exemplaire a été déposé au RNE le 8/02/2023 sous le n° 202338921, le capital social de la Société STCC a été réduit d'une somme de 1 785 800 dinars. Ainsi, le capital social de la STCC passe de 1 805 800 dinars à 20 000 dinars.

2023R00378SRLB2

Société LA BRISE DU LAC

SARL au capital de 120 000

Identifiant Unique : 0433157 C

Adresse : Rue 8849 N°7 les Berges du Lac

Par acte sous seing privé du 25/12/2022, enregistré à la recette des finances du Lac en date du 30/12/2022 sous le n°22110459, quittance n°M125133, Mr Njeh Touhemi a cédé 960 parts à Mr Mohsen Ben Khalifa et Mme Souad Touhemi a cédé 240 parts à Mr Zied Ben Khalifa, et par conséquent, le capital social de la société est réparti comme suit :

Monsieur Mohsen Ben Khalifa : 960 Parts.

Monsieur Zied Ben Khalifa : 240 Parts.

Total : 1.200 Parts.

Cet acte est publié dans le bulletin officiel du Registre National des Entreprises annonce N°202314880 en date du 16/01/2023.

2023400380SRLB2

STES UNIPERSONNELLES A RESPONSABILITE LIMITEE

Changement de dénomination

IGH ENGINEERING

SUARL au capital social de 2 000 DT

Totalement exportatrice

Siège social : 6 rue El-Jahedh - 2015 le Kram

MF : 1623046L/A/M/000

Suivant PV de l'AGE du 27/01/2023, enregistré à la recette des finances de la Goulette le 01/02/2023 sous le n° 23700821 quittance n°14186, il a été décidé de changer la dénomination de la société de IGH ENGINEERING à RG BIM et déposé une copie du PV au registre national des entreprises sous le numéro 202339568 le 9/02/2023.

2023400386SRUB2

AUTRES SOCIETES

DEMARRAGE DES SOUSCRIPTIONS

FCP SMART CASH

Fonds Commun de Placement de catégorie obligations

Régi par le Code des Organismes de Placement Collectif

Promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 tel que modifié et complété par les textes subséquents et ses textes d'application

Agrément du Conseil du Marché Financier n°04-2023 du 7 Février 2023

Il est porté à la connaissance du public que le démarrage des opérations de souscriptions publiques et de rachats des parts de FCP SMART CASH aura lieu le 13 mars 2023 sans délai spécifique pour clôturer la période de souscription.

FCP SMART CASH présente les caractéristiques suivantes :

Renseignements généraux :

Dénomination : FCP SMART CASH

Forme juridique : Fonds Commun de Placement - FCP

Type : OPCVM de distribution

Catégorie : FCP Obligations

Objet : La gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières au moyen de l'utilisation exclusive de ses fonds.

Législation applicable : - Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 tel que modifié et complété par les textes subséquents et ses textes d'application.

- Règlement du Conseil de Marché Financier relatif aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières et à la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers visé par l'arrêté du Ministre des Finances en date du 29 avril 2010 tel que modifié et complété par les textes subséquents.

Adresse : 5 Rue Mustapha Sfar 1002 Tunis

Montant initial : 100 000 dinars divisés en 1000 parts de 100 dinars chacune.

Références de l'agrément : Agrément n°04-2023 du 7 Février 2023

Date de constitution : 6 Mars 2023

Durée de vie : 99 ans à compter de la date de constitution

Promoteurs : Smart Asset Management & Amen Bank

Gestionnaire : Smart Asset Management 5 Rue Mustapha Sfar 1002, Tunis

Dépositaire : Amen Bank, Avenue Mohamed V - 1002 Tunis.

Distributeur : Smart Asset Management 5 Rue Mustapha Sfar 1002, Tunis

Périodicité de calcul de la valeur liquidative : Journalière

Prix de souscription et de rachat :

Le prix de souscription est égal à la valeur liquidative nette de toute commission, le prix de souscription n'est accompagné d'aucun droit d'entrée.

Le prix de rachat est égal à la valeur liquidative nette de toute commission, le prix de rachat n'est accompagné d'aucun droit d'entrée.

Pour plus d'informations sur FCP SMART CASH, un prospectus visé par le Conseil du Marché Financier conformément à l'article 2 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 sera mis à la disposition du public, sans frais, auprès de la société Smart Asset Management 5 Rue Mustapha Sfar 1002, Tunis.

2023400385SODB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Donation des parts d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte notarié en date du 23/11/2022 enregistré à la Recette des Finances Avenue Bab Bnet Tunis le 19/01/2023 quittance M003019, établi par Maître Fayza Douiri Trabelsi Notaire auprès de l'Arrondissement judiciaire de la cour d'Appel de Tunis, Messieurs Mohamed et Salem fils de Said Ben Yedder ont fait une Donation au profit de leurs frère Lasâad Ben Yedder de la totalité de leurs parts leurs revenant au fonds de commerce situé au «06 Rue Mohamed Ali Tunis». Toute probable opposition doit être adressée au «06 Rue Mohamed Ali Tunis» et ce dans le délai de 20 jours au plus tard de l'insertion de la présente publication au Journal officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié au journal : Le Quotidien du 15/02/2023.

2023T00183FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte de vente du 13 décembre 2022 enregistré à la recette des finances de Zarzis le 15 décembre 2022 quittance numéro M123548 enregistrement numéro 22202756 ; Monsieur Abdelrahman ben Abdeaiem Bousif titulaire de la CIN numéro 03543003 a vendu à la société bousif chops SARL inscrite au registre national des sociétés sous numéro 1796406Y demeurant à la route Djerba Zarzis représentée par son gérant monsieur Alaedine Bousif titulaire de la CIN numéro 13435589 ; tout le fonds de commerce avec ses

éléments corporels et incorporels qui consiste à la vente des produits alimentaires générales, situé à la route de Djerba à Zarzis.

Les oppositions seront reçues à l'adresse du fonds mentionné dans un délai de 20 jours à partir de la date de la parution au journal officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié au journal «Achourouk» du jeudi 19-01-2023.

2023T00184FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé daté le 3/02/2023 et enregistré à la recette des finances de Béja le 3/02/2023 quittance n°M007952 et n° d'enregistrement 23200898 Aymen El Wahebi a vendu à l'acheteur Lotfi Gozzi le fonds de commerce exploité comme Cafeteria sise à la Rue Salah Magraoui Béja Nord, avec tous ses éléments corporels et incorporels. Les éventuelles oppositions doivent se faire entre les mains de l'acheteur et dans les délais légaux sous peine de forclusion. Cette annonce a été publiée dans le journal quotidien le 18 février 2023.

2023T00185FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte s.s.p signé en date du 14/02/2023 enregistré le 14/02/2023 à la recette des finances Nelson Mandela Tunis sous le n°23200660 quittance n°11434, la Société RETRO Sarl, immatriculée à l'RNE sous l'identifiant unique n°1520381/E, a cédé à monsieur Mourad Ben Hassin JOUINI, la totalité du fonds de commerce exploité en tant que café et restaurant sis au 69 Rue du CHEM Tunis 1002 avec toutes ses composantes matérielles et incorporelles, le nom commercial, la clientèle et l'achalandage. La dite cession a été approuvée par PV d'AGE du 26/10/2022 enregistré le 4/11/2022 à la recette des finances Nelson Mandela Tunis sous le n°22703453 quittance n°89767. Conformément à l'article 193 du code de commerce les oppositions au paiement du prix doivent être présentées entre les mains de l'acheteur à son domicile élu au cabinet de Maître Mohamed Habib AOUIDA sis à la Rue Medhat Pacha résidence Sindbad 2 Bloc B 6ème étage Apt 11 Tunis 1001 et ce dans un délai de vingt (20) jours à partir de la date de publication du présent avis au JORT. Cet avis a été publié dans le journal la Presse du 16/02/2023.

2023R00364FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte enregistré à la Recette des Finances avenue Habib Thameur Tunis en date du 5/9/2022 sous n°22302648 Quittance M59348.

Madame Hajer bent Ali Hamouda titulaire de la CIN n°07021341 a vendu à Monsieur Mohamed Ali Bibeni titulaire de la CIN n°09629796 la totalité du fonds de commerce sis au 88, 90 marché centrale Tunis destiné à la vente de produits alimentaires en détails.

Toutes oppositions devront dresser au bureau de Maître Hatem Habchi avocat sis au 35 avenue de Paris Tunis dans les délais légal.

Cette annonce a été publiée aux journaux Echourouk et le Quotidien en date du 16 février 2023.

2023R00366FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant contrat de vente du fonds de commerce rédigé par Maître Najib Bilgat en date du 7/02/2023 enregistré à la recette des finances Siliana le 8/02/2023 sous le numéro 23200162 quittance n°M002570 Amel Elferchichi titulaire de la CIN n°04489714 en date du 30/05/2019 demeurant à Bouarada a vendu à la SOCIETE ELFIRMA titulaire de registre de commerce n°1499081Q, la totalité du fonds de commerce sis à Cité Filastine Bouarada destiné comme salle de coiffure.

Les oppositions seront dans un délai de 20 jours dés la date de la publication de cette annonce au JORT au bureau de LA SOCIETE ELFIRMA sis à la zone Industrielle Siliana.

Cet acte a été publié dans les journaux «le Quotidien» et «Echourouk» en date du 11/02/2023.

2023R00371FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 27/01/2023 enregistré à la recette des finances de Nabeul le 6/02/2023 quittance n°1013552 enregistré sous le n°23200740 Mme. Fadia Bent Moncef Mansour a vendu son fonds de commerce avenue Ali Belhouane Nabeul à Mme. Sana Bent Jilani Omri.

Les oppositions doivent se faire entre les mains de l'acheteur à l'adresse du local dans les 20 jours à compter de la publication du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée au journal le Quotidien le 16/2/2023.

2023R00376FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant un acte de vente fait à Gabès le 02/02/2023 et enregistré à la recette des finances de Gabès le 3/02/2023 reçu n°9232 enregistrement n°23201124. Mr Mohamed Ali Chalbi en son nom et aux noms de Hayet Bacar et Aya Chalbi résidents d'habitude à la plage Elarbi Gabès selon procuration du 9/1/2023 a vendu et cédé à Mme Radhia Othman résidente d'habitude à rue fatma Ezahra Cheneni Gabès la totalité du fonds de commerce produits alimentation sis à la rue Charles De Gaule Gabès bordé du nord est M. Mustafa Thabet, sud rue Elkahna Ouest rue Charles De Gaule à Bab B'har Gabès.

Les éventuelles oppositions doivent être faites au bureau de l'avocat Aycha Zadnass cité au 23 rue Elmarefa Gabès dans un délai de 20 jours à partir de cette publication sous peine de forclusion.

Cette annonce a été publiée aux deux journaux Echourouk et le Quotidien.

2023R00381FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 23/11/2022 enregistré à la recette des finances de Djerba le 9/12/2022 sous le numéro 22205468, quittance

n°M100586, Monsieur Yassine ben Yakoub, titulaire de la CIN n°09030080 délivrée le 10/10/2008 a vendu à Monsieur Youssef ben Yakoub, titulaire de la CIN n°09130344 délivrée le 8/6/2006, la totalité du fonds de commerce destinée comme buvette avec tous ses éléments corporels et incorporels exploitée au local sis à la rue Moustawsef Houmt Souk Djerba au rez-de-chaussée ouvrant à l'avenue Habib Bourguiba à l'Ouest et rue de Moustawsef à l'Est.

Les oppositions doivent être faites dans un délai de 20 jours à partir de la parution de cet avis dans le journal officiel au cabinet de Maître Yassine Yamoun sis à la rue Sidi Abbes en face CNAM 2ème étage Bureau n°C01 Houmt Souk Djerba.

Cet avis a été publié aux journaux «La Presse» et «Essahafa» le 21/01/2023.

2023R00384FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte S.S.P en date du 30/9/2022, enregistré à la recette des finances de Sfax le 29/12/2022, quittance sous n°M144198.

Mr Ramzi Cheour titulaire de la C.I.N sous n° 08782891 a vendu à Mr Abdallah Ben Belgacem titulaire de la C.I.N sous n°05388624, le fonds de commerce pour la réparation et vente des téléphones portables exploité au magasin n°74 sis à la rue Kairouan Immeuble Intilaka à Sfax.

Les oppositions peuvent être formées entre les mains du vendeur du fonds de commerce dans un délai de vingt jours à partir de la publication des présent avis au JORT.

Cette annonce a été publiée aux journaux «le Temps» et «Essabeh» du 24/01/2023.

2023X00230FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant un acte de vente de fonds de commerce signé et légalisé au 12 février 2020 et enregistré à la recette des finances route de Tunis Sfax sous n°M019201 sous le numéro 23200676. Raed Ben Elkorchi Bouzid titulaire de la CIN n°08187142 a vendu à Nader Abid titulaire de la CIN n°087864492 et Khaled Yangui titulaire de la CIN n°08180833 la totalité du fonds de commerce exploité télécommunications et commerce de téléphone et accessoires avec tous les éléments corporels et incorporels au local situé à la route de Tunis km 0.5 n°21 rue de Bizerte Sfax.

Les oppositions seront acceptées au bureau de Maître Mouna Ben Saada dans un délai de 20 jours à partir de la date de la publication de cet acte au Journal Officiel de République Tunisienne.

Cette annonce est publiée aux journaux "Echourouk et le Quotidien" le 19 Février 2023.

2023X00233FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par un acte sous seing privé du 31/01/2023 enregistré à la recette des finances d'Essakia le 01/02/2023 sous le n°23200030 reçu n°M001192 Mr Moez Ben Mechri Ben Mohamed Mchairia CIN n°08066670 a vendu à Mohamed Elaid Ben Belkacem Hsainia CIN n°03663434 son adresse à Oued Ezzana Ain Mezer Essakia Le Kef sous toutes les garanties légales et réelles la totalité du fonds de commerce sis à la cité Bassatine Sakiet Sidi Youssef Le Kef 7120 en particulier dans le jardin situé entre l'institut secondaire et l'hôpital local d'Essakia, avec tous ses éléments matériels et moraux. La clientèle le loyer et le nom commercial pour être utiliser Kiosk pour vente des cigarettes et les fruits secs et le commerce d'autres marchandises vendu aux magasins spécialisés. Les oppositions sont acceptées à l'adresse du local du fonds de commerce objet de la vente dans les délais juridiques.

Cette annonce a été publiée au journal Echourouk du 15/02/2023.

2023400371FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé du 10/02/2023 enregistré à la recette des finances de Raoued le 15/02/2023 enregistrement numéro 23200847 quittance numéro M021485 madame Laila Ben Mohamed Bousetta épouse Sleh Eddine Ben Mrad titulaire de la CIN n°00439978 a vendu à la société «Romdhane Chaud et Froid RCF» inscrite au registre national des entreprises sous le numéro 1152878A la totalité du fonds de commerce situé au 34 avenue Habib Bourguiba Cité El Gazela Ariana son activité vente de matériaux en fer (quincaillerie), peinture, électricité, produits de nettoyage et plomberie sanitaires avec tous ses éléments matériels et moraux. Les oppositions sont acceptées dans les délais légaux auprès de maître Adel Ben Nasr avocat ayant son bureau à 14 rue Hédi Nouira Tunis.

Cette annonce est parue au journal Le Quotidien eu 18/02/2023.

2023400378FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce

Suivant acte de location enregistré à la recette des finances avenue de la Gare Tunis daté du 15/12/2022 n° d'enregistrement 22306886 quittance n°M074859 la Société Essaada SARL n° RNE 1391422A a loué à Mr Ghassen Ben Ridha Zanni tout le fonds de commerce exploité comme Hôtel sis au n°21 avenue de la Gare Beb Bhar 1000 Tunis pour une durée d'une année renouvelable à partir du 30/11/2022 au 29/10/2023.

Cette annonce a été publiée aux journaux Le Quotidien et Echourouk du 17/02/2023.

2023T00182FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant contrat de location du fonds de commerce daté le 8 février 2023 et enregistré à la recette des finances de Béni Khalled le 9 février 2023, quittance n°M005618, Enregistrement n°23300214.

Fatiha Bent Ali Bin Bashir Al Saleh a loué tout le fonds de commerce exploité pour la vente des fruits secs sis dans la boutique à l'Av 7 Novembre Béni Khalled à Mr Houssine Messaoud Ben Mohamed Zentani.

Les oppositions seront acceptées dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cette annonce au JORT chez l'acheteur à l'adresse du fonds.

Cette annonce est parue aux journaux Echourouk et le Quotidien le 17/02/2023.

2023R00375FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Par acte daté du 11/11/2022 enregistré à Dar Chaabene El Fehri le 12/12/2022 sous le n°22302464 Quittance M052482, Fawzia Bent Mohammed Rchid Ezzine C.I.N n°05118300 MF : 0319924C a loué à la Société CERAMIDUE EZZINE (SARL) MF : 1580970D le fonds de commerce exploité vente produits sanitaires au local situé à l'avenue El Andalous Dar Chaabene El Fehri pour une durée de deux ans commençant le 01/12/2022 et finissant fin Novembre 2024 renouvelable pour un loyer annuel de douze mille dinars (12.000d 000) par an.

Le présent avis a été publié sur les quotidiens «Achourouk» et «Le quotidien» du 14 Février 2023.

2023R00380FCCC3

Location de Gérance

Suivant un acte sous seing privé signé le 31/01/2023 et enregistré à la recette des finances de MONASTIR le 3/02/2023 sous le n°23300279 reçu n°M008310 Mr Houssem Kouair a loué le fonds de commerce sis à Cité Av Hadj Ali Soua Ksar Hellal ayant pour activité «VENTE PARFUM» pour SOCIETE H K FASHION STYLE cette annonce a été publiée au journal Achourouk le 18/02/2023.

Les oppositions seront acceptées chez le locataire à l'adresse sus-citée dans 20 jours à partir de la parution de cet avis au JORT.

2023S00206FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 10/02/2023 enregistré à la recette des finances Victor Hugo Sousse le 13/02/2023 sous le n°23300674, quittance n°M009434, M. Abdellatif Amara, CIN n°02850944, a loué à Mohamed Habib Ben Salah Ben Sliman, CIN n°05518003, la totalité du fonds de commerce exploité pour la vente des gâteaux et pâtisserie sis au 66 Rue Victor Hugo 4000 Sousse pour une durée de cinq années renouvelables et ce à partir du 01/4/2023. Cet avis a été publié aux journaux Achourouk et Le Quotidien le 19/02/2023.

2023S00208FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant contrat de location signé et légalisé le 30 et 31 Janvier 2023 et le 02/02/2023 enregistré à la recette des finances Tarek Ibn Zied Bizerte le 7/02/2023 sous n°23300829 quittance n°M012365, Madame Olfa Ben Sassi, en sa qualité de Liquidateur de la succession de Taher Hamdani en vertu de l'ordonnance sur requête n°66783 objet du liquidation n°383 délivré par le tribunal de première instance de Bizerte, Tunisienne, ayant l'adresse à l'immeuble Ben Jemiaa rue de l'Indépendance Den-den Tunis, titulaire de la carte d'identité n°07272182 et après approbation du juge commissaire des travaux de liquidation au tribunal de première instance de Bizerte, a loué à la société joliesse négoce, SUARL, Identifiant unique 0514302S et dont le siège social est au Palmarium boutique n°101 et 102 Tunis Beb Bhar, le Fonds de Commerce exploité au local situé à immeuble Karoui au croisement de l'avenue Habib Bourguiba et IBN Khaldoun Bizerte avec tous ses éléments matériaux et moraux à l'exception du nom commercial pour l'exploiter au commerce de vente de chaussures, dérivés du cuir, accessoires et prêt à porter, et ce, pour une durée de 10 ans à partir du 01/4/2023 jusqu'au 31/3/2033.

Cet extrait a été publié dans les deux journaux "Echourouk" et "le Quotidien" en date du 17/02/2023.

2023X00232FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant contrat à la recette des finances du Quartier administratif de l'Ariana le 3/12/2015 quittance n° M092473 enregistrement n°15305538.

Mr. Abdesselem Ben Mohamed Limhirsi titulaire de la C.I.N n° 00785874 a loué tout le fonds de commerce en gérance libre destiné pour le commerce de vente des pièces de portables et de paraboles sis au R.D.C ouvrant sur la rue Mifteh Ben Mabrouk Galerie RIM MF1 - Ariana à Mr. Abdelmoemen Ben Ahmed ben Khalifa Mrabti titulaire de la C.I.N n°04454942.

Les oppositions doivent être présentées entre les mains de locataire à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au JORT.

Cet article a été déposé au journal Le Quotidien du 19 février 2023.

2023400370FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé signé le 7/02/2023 enregistré le 8/02/2023 à la recette des finances de Dahmeni quittance n°M002994, enregistrement 23300136, SALHA Bent Mohamed Fadhel Soltani loue en tant que mandataire de Nidhal Ben Houssine Tebai à Abd Elhak Ben Houssin Tebai le fonds de commerce propriété de ce dernier exploité dans la vente du bois et la fabrication des produits de menuiserie dans le local situé à l'Avenue Farhat Hached à Dahmani faisant partie du Titre foncier 19758 le Kef. Semoulerie EBBA KSOUR.

Une copie de cette annonce a été publiée dans le 10 février 2023 au journal le Quotidien.

Les oppositions se font entre les mains du locataire au local concerne dans un délai de 20 jours à la parution de cette annonce au JORT.

2023400374FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'une association

Nom de l'association : Association des jeunes sportifs d'Aousja

Siège de l'association : 30 rue Taieb Mhiri 7014 Aousja

Président : Mongi Mila

Objectifs : Former et encadrer les jeunes, les encourager, développer leurs capacités physiques et techniques, et les faire progresser vers les plus hauts niveaux sportifs et moraux.

2023R00365APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association : Association sportive pour les personnes déterminées à Nabeul

Adresse : 33 Rue Abdel Kader Ben Moslem 8000 Nabeul.

Ses objectifs :

L'association a pour but de former et d'encadrer les jeunes et les encourager, à développer leurs capacités physiques et techniques et de les faire progresser vers les plus hauts niveaux sportifs et moraux.

Elle s'engage également à participer à diverses compétitions sportives sous la tutelle des universités sportives impliquée.

Spécialités :

Basket-ball sur fauteuil, athlétisme, football.

Fondateurs :

- Borhena Gharsallaoui : Présidente
- Khaled Ben Saad : Vice-président
- Nasim Saafi : Secrétaire général
- Mohamed Hédi Chelly : Trésorier.

2023R00373APSF1

Constitution du syndicat de la résidence Hinda Al-Mourouj 5

Suite à une assemblée constitutive pour les propriétaires du complexe immobilier il a été constitué la Résidence HINDA le 4 décembre 2021.

Les responsabilités sont réparties entre les membres élus comme suit :

Président : Hassan Salehi.

Secrétaire général : Samih Trabelsi

Trésorier : Alaeddin Riahi.

2023R00406APSF1

ASSOCIATION CLUB OLYMPIQUE BRADAA

Siège social : Rue Taher Sfar Bradaa 5115

Matricule fiscal : 1456301Y

Article 1 : Constitution de l'association

En vertu de la loi 59-154 du 7 Novembre 1959 relatives aux associations a été créée l'association CLUB OLYMPIQUE BRADAA sous le numéro de visa 33 en date du 18 Août 1985 de la part de Gouverneur de Mahdia.

Dénomination sociale : Association Club OLYMPIQUE BRADAA

Objet social : Association sportive et structure sportive privée adhérée à la fédération sportive de foot Ball, Hand Ball et de mini foot.

Objectifs : formation, l'encadrement de la jeunesse, le développement de ses capacités physiques et techniques, et son accession aux plus hauts niveaux sportif et moral.

Cadre juridique : La loi organique n°95-11 du 6 Février 1995, relative aux structures sportives et les textes du décret-Loi n°2011-66 du 14 Juillet 2011, modifiant et complétant la loi organique n°95-11 du 6 février 1995, relative aux structures sportives.

Numéro de visa : 33 du 18/8/1985

Siège social : Rue Taher SFAR BRADAA 5115

Article 2 : Election et désignation du comité directoire de l'association.

En vertu de procès-verbal de l'assemblée général électorale du 3/7/2022, l'assemblée générale a désigné le comité directoire et les membres de l'association formée par :

Président : Monsieur Mohamed Borghel

Vice-président : Monsieur Nourdine Lecheheb

Secrétaire général : Monsieur Amine Abdelaziz

Vice secrétaire général : Monsieur Marouene Othmene

Trésorier : Monsieur Mefteh Othmene

Vice trésorier : Monsieur Sim Borghel

Président du comité des amateurs : Monsieur Moneem Amara.

2023S00207APSF1

Homologation de résolutions

Adoption de statut

Type du Groupement : Développement

Agricole et de la pêche

Groupement de développement agricole et de la pêche Al Izdihar

Selon le procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale du Groupement de Développement Agricole et de la pêche Al izdihar qui s'est tenue le 01/12/2022 au local de la délégation de zaouia et Ksiba et thrayet ; enregistré à la recette des finances de Hay Riath sous le numéro d'inscription 23800527 selon le reçu numéro M011730 a été adopté le statut type de groupement de développement agricole et de la pêche objet du décret n°1819 de l'année 1999 en date du 23 Août 1999 et ce conformément à la loi n°24 de l'année 2004 en date du 15 mars 2004 révisant et complétant la Loi n°43 de l'année 1999 en date du 10 mai 1999 régissant les groupements de développement agricole et de la pêche et conformément au procès-verbal de l'assemblée, le nouveau GDA s'appelle Groupement de développement agricole et de pêche Al Izdihar, il a été nommé :

- Monsieur Mansour Jilani : Président
- Monsieur Mohamed Chaker Jilani : Trésorier
- Monsieur Mounir Ben Khalifa : Membre
- Monsieur Walid Magmagui : Membre
- Monsieur Mohamed Jedidi Dahmani : Membre
- Monsieur Rached Ben Hadj Khalifa.

2023S00202APSF2

Procès de l'assemblée générale

Du Syndic de la résidence les deux Mouettes

Avenue de la plage rue Mokhtar Laatiri Hammam Sousse

Une assemblée générale s'est tenue le 15/1/2023 au café la noisette situé près de la résidence les deux mouettes.

Suite à la convocation par Mr Oussama Ben Hédi Jaballah des copropriétaires pour l'élection d'un nouveau président et membres du Syndic de la résidence, la tenue de l'assemblée a été constatée par l'Huissier maître Nasri Bouazza le 15/1/2023 (procès numéro 7134).

Il a été décidé à l'unanimité ce qui suit :

Election de Mr Adel Belaid : Président du Syndic,

Mr Oussama Jaballah : Vice président,

Mr Fethi Jenzri : Trésorier,

Mr Habib Afrit : Secrétaire général

Mr Zayed Sahli : Membre du Syndic chargé de recouvrement.

Mme Fethia Mabrouk : Membre conseiller du Syndic

Mr Attef Torjeman : Membre conseiller du syndic

Un avis similaire est paru aux journaux la Presse et Essahafa en date du 18/1/2023.

2023S00205APSF2

Les Copropriétaires de la Résidence le Square

El Manar 1

Suivant le procès-verbal de l'assemblée Générale Ordinaire Elective des copropriétaires de La Résidence le Square daté du 29 Janvier 2023 et enregistré à la recette des finances à Manar le 8 Février 2023 sous le n°23800372 et quittance n°M010257, il a été décidé ce qui suit :

- L'élection des membres du comité de Syndic composé de :

Mme Mongia Yahia : Présidente

Mme Rym Arfaoui : Trésorière

Mme Soumaya Boubahri : Membre

Mr Hamza Najar : Membre

- Présentation des états des payements des propriétaires, état de la banque et de la caisse.

- Questions diverses.

2023400352APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques d'un fonds de commerce

Etude Maître Mahmoud Zarrouki

Huissier de justice

11 Rue Habib Jerbi Ariana

Tél : 71.700.340

Fax : 70.730.663

Demandeur : Neyla Cherni.

Domicile : 01 Rue Mahmoud matri Tunis 1082.

Débiteur : Faouzi Mehrzi (I.U 1120268 D)

Domicile : Immeuble Narjess Bloc C App 07 Borj Louzir Ariana.

Fonds de commerce (Vente des fruits secs) sis au 36 rue lenine Tunis.

Mise à prix du fonds de commerce : Trente huit mille trois cent trente trois dinars 333 millimes (38.333.333 d).

Date de vente : le jeudi 16/3/2023 à 11 h du matin au 36 rue lenine Tunis.

Pour tout renseignement contacter Maître Mahmoud Zarrouki 11 Rue Habib Jerbi Ariana 2080 (Tél 71700340).

2023T00187VEPA1

Vente aux enchères publiques d'un fonds de commerce

Etude Maître Nabil Fakhfakh Huissier Notaire

9 Rue de l'Autriche 2ème étage Belvédère 1002 Tunis

Tél : 71.784.308

MF : 796461Y/A/P/000

1- Le poursuivant : Mr Mohamed Bahri Salm, de nationalité Libyenne, titulaire du passeport n° CJKK8129, ayant domicile au bloc A de la résidence Koralia les Berges du Lac, ayant domicile élu au cabinet de Maître Nabil Dabboussi sis au Mutuelle - Ville Rue Erriadh n°5 Tunis.

2- Partie saisie : Mr Amine Cherif, titulaire de la CIN 05462032, Ayant domicile élu au Cabinet de Maître Zied Bacha sis au 12 Av. Haroun Errachid Mutuelle - Ville Tunis.

3- Huissier notaire poursuivant : Maître Nabil Fakhfakh 9 Rue de l'Autriche 2ème étage Belvédère 1002 Tunis.

4- Titre exécutoire : Grosse exécutoire de l'arrêt de la cour d'appel de Tunis rendu le 01/02/2019 dans l'affaire n°28567.

5- Le montant de la dette en principal : Trois cent vingt cinq mille Dinars (325.000 DTN).

6- La désignation du Fonds de commerce : Locale de vente de fruits secs sis à la résidence Hannibal Av de l'environnement les Berges du Lac Tunis.

7- Superficie utile du local : 100 m² dans la forme d'un rectangle divisée en rez-de-chaussée et un étage.

8- Les élément morale du fonds de commerce : le nom commercial, la clientèle et l'achalandage, le droit au renouvellement du bail.

9- Les éléments matériels : constitués par les matériels et des équipements nécessaires à l'exploitation de l'activité et détaillés comme suit :

7 réfrigérateurs dont les façades en verre épaisse, des étagères en verre sur la totalité des murs du local, des étagères en métal pour la vente des fruits, armoires en bois, caisse électrique de taille moyenne, balance électrique, armoires en bois de petite taille, climatiseur, télévision, caméra de surveillance.

10- La mise à prix : Fixé à la somme de deux cent neuf mille trois cent trente-six dinars et quatre cents millimes (209.336.400 DTN) selon l'expertise établie par les experts judiciaires Abdelsattar Medeb et Khaled Hfaiedh.

11- Date, heure et lieu de l'adjudication : Mercredi, le quinze Mars deux mille vingt trois (15/3/2023) à 10H30 à l'adresse du fonds de commerce sis au bord de l'Av. de l'environnement (Av principale reliant les Berges du Lac 1 et 2 direction Banlieue nord de la ville Tunis) résidence Hannibal jardin du lac Tunis.

12- La visite du fonds de commerce : Les jours 12-13-14 mars 2023 du 10H à 16H.

Observation : Toute personne voulant participer aux enchères doit consigner, le jour de la vente et entre les mains du huissier notaire poursuivant, le montant représentant 10% de la mise à prix soit 20.933.640 DTN en espèce ou par chèque certifié.

2023R00383VEPA1

Vente aux enchères publiques

Partie poursuivante :

Zohra Rabebe, titulaire de la CIN n°06829882, demeurant à cité Zemrin Moknine.

Partie saisie :

Les héritiers de Ridha Karkoub, Veuve Sihem Zeir titulaire de la C.I.N n°06803043, pour son droit ainsi que ses enfants mineurs : Tensim, Eslam et Naouras et Bannour Karkoub, demeurant à la rue de la révolution n°24 Moknine.

Avocat poursuivant :

Maître Maatallah Aïcha, Avocate, rue Mahmoud Bourguiba Monastir.

L'immeuble saisi :

Un terrain agricole est situé à la zone industrielle à Moknine d'une superficie de 6200 m².

Date et lieu de l'adjudication :

Tribunal de première instance de Monastir le mercredi 15/3/2023 à 9 h. Pour participer à l'adjudication on doit consigner le tiers de la mise à prix.

Mise à prix :

La valeur totale de la saisie est de cent quarante huit mille huit cent dinars, (148. 800.000d) après la réduction de 40%, ainsi que les frais légaux de la première et la deuxième saisie.

Observation :

Le terrain saisi peut être visité tous les jours de 10 à 17 h.

Ne peut participer aux enchères que les personnes ayant consignées le tiers de la mise à prix et pour les étrangers après avoir l'autorisation du gouverneur.

2023S00203VEPA1

Vente aux enchères publiques

1/ Partie poursuivante :

Mohsen Ben Youssef Issaoui, Agriculteur, résidant à El Ksour Cherarda Kairouan.

2/ Parties poursuivies :

Les héritiers de feu Nouredine Ben Mohamed Issaoui : sa veuve Noura bent Ali ben Naoui Harrabi et ses enfants Naouel, Afef, Ines, Mohamed Aziz ainsi que sa mère El Khamsa bent Ali ben El Knéni Sehili ; Agriculteurs, résidants à El Ksour Cherarda Kairouan.

3/ Avocat poursuivant :

Maître Hatem Atallah, Avocat auprès de la cour de cassation, sis à l'Avenue Ahmed Dehissi Kairouan 3100 (M.F : 362860/A/P/000).

4/ Immeuble objet de la vente :

Les parts indivises revenants aux parties poursuivies au titre foncier n°12708 Kairouan dénommé «INCHIRAH» acquises par voie de succession du défunt Nouredine Issaoui au nombre de quatre mille trois cent quatre-vingt-cinq parts virgule cinq (4383,5) de la totalité des parts dudit titre qui sont au nombre de quarante six mille quatre cent quatre vingt seize parts. Cet immeuble constitue une terre agricole contenant des oliviers ainsi qu'une maison et est situé à EL KSOUR de la délégation CHERRADA à Kairouan, il est composé des lots 107,150 et 357 avec une superficie de quatre hectares, soixante-quatre ares et quatre-vingt seize centiares. Les parts indivises sont reparties entre les parties poursuivies à raison de 548,188 parts pour la veuve Noura Harrabi, 621,279 parts pour chacune des filles Naouel, Afef et Inès 1242,558 parts pour le fils Mohamed Aziz et 370,917 parts pour la mère Khamsa Sehili

5/ Mise à prix :

Quarante-deux mille trois cent vingt dinars 170 milles (42320,170 dt).

6/ Date et lieu de l'adjudication :

La vente aura lieu à la chambre des criées au tribunal de première instance de Kairouan le lundi 27 mars 2023 à 9h du matin.

7/ Visite des lieux et consultation du cahier des charges :

La visite du terrain et la consultation du cahier des charges au cabinet de l'avocat poursuivant est ouverte tous les jours à l'horaire administratif.

2023S00204VEPA1

Réduction du prix de vente de 40 %

Cabinet maître Karray Rached

Avocat à la cour de cassation à Sfax

Tél : 74 299 083

L'adjudication aura lieu le mercredi 15/3/2023 à la salle des ventes immobilières au tribunal de première instance Sfax2 à partir de 9 heures du matin.

Partie saisissante : la BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE *BIAT* demeurant à l'avenue Habib Bourguiba Tunis.

Avocat saisissant : Maître Karray Rached avocat près la cour de cassation à son cabinet sis au 16 rue Arbi Zarrouk à Sfax.

Débiteur poursuivi : Société Mutuelle de base de services Agricoles El Achech SMBSA EL ACHECH. RC n°1128721997 B dont le siège social est à El Achech Sfax.

Bien objet de la vente aux enchères : La totalité de la propriété sise à El Achech Menzel Chaker gouvernorat de Sfax consiste en un bien qui était utilisé pour la collecte du lait, sa superficie est de 1140 m² délimité au sud par Farid et Tawfik Abdessalem, à l'est une route goudronnée d'où son entrée, au nord Jarboui Ben Abdessalem, à l'ouest Farid Ben Abdessalem, la propriété comporte une construction d'une superficie de 245m² elle comporte deux chambres, une salle centrale, une kitchinette, une véranda coté sud, une autre coté nord, une grande salle dont le parterre est recouvert de carrelage, une salle d'eau est une chambre pour le gardien.

Mise à prix fixée pour l'ouverture des enchères : 114.836.160 dinars

Expert désigné : Mr Mohamed Sellami n° de téléphone 21 521 600

Visite des lieux : Pendant tous les jours de travail et aux horaires administratives pour plus de

renseignements on peut consulter le secrétariat du tribunal de première instance de Sfax2 où a été déposé le cahier des charges ou au cabinet de l'avocat poursuivant maître Karray Rached.

Mention spéciale : toute personne désirant participer aux enchères doit consigner le tiers de la mise à prix par la voie d'un avocat avant le début des enchères.

2023X00227VEPA1

Vente aux enchères publiques

Suite à une saisie immobilière

Maître Bassem Feki

Avocat à Sfax

Rue Abou Kacem Chebbi Sfax

Tél : 74297290

MF : 786877PAP000

Les saisissants :

Héritiers Mhadheb Ben Jomaa Ben Mosbeh Bourass, sa veuve Salha Ferjeni et ses fils Wissem, Salwa, Abdelkader, Ibtissem et Rima, Wissem et Abdelkader tous les deux sont ouvriers, les femmes sans profession, résidents tous à Tripoli Libye ; domicile élu chez leur Avocat Maître Bassem Feki, avocat à Sfax, rue Abou Kacem Chebbi Immeuble Carthago, 3ème étage n°A 32 Sfax.

Les saisis :

Mohamed Ben Sadok Ayedi, maçon, CIN n°01175744, demeurant à la route de Téniour km 2 Sfax Sadok Ben Sadok Ayedi, infirmier, CIN n°01251567, demeurant à la route de Téniour km 2 Sfax Ali Ben Sadok Ayedi, ouvrier, CIN n°01075290, demeurant à la route de Téniour km 2 Sfax.

L'Avocat poursuivant :

Maître Bassem Feki, avocat à Sfax, rue Abou Kacem Chebbi Immeuble Carthago, 3ème étage n°A 32 Sfax; MF : 786877 PAP000.

L'immeuble saisi :

Il s'agit d'un terrain nommé "Salha" objet du titre foncier n°117107 Sfax, contenant des oliviers, d'une superficie de 7089 mètres carrés, situé à la route de Gabès km 21 Nakta Chaffar Maharess Sfax, sur la route de Bouekkazine limité du Sud-Est par la voie ferrée, de l'Ouest par la route de Bouekkazine, du Nord par les Héritiers Mhadheb Bourass, et de l'Est par Lotfi Chtioui ; contenant 16 pieds d'oliviers dont 12 sur la ligne du Sud-Est et 4 pieds sur la ligne d'après du coté Sud-Ouest, inscrite à la conservation de la propriété foncière de Sfax sous le n°11778 Vol 03/2012 en date du 16/11/2012.

La mise à prix :

La mise à prix a été fixée à soixante quatre mille dinars (64.000,000 dinars).

Date et lieu de l'adjudication :

L'adjudication aura lieu à la chambre des criées au tribunal de première instance de Sfax 2 et ce le mercredi 29/3/2023 à partir de neuf heures du matin.

Visite de l'immeuble :

La visite de l'immeuble s'effectue aux horaires administratifs, et tout intéressé peut consulter le cahier des charges soit au greffe du tribunal soit au bureau de l'avocat poursuivant.

2023X00228VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Mohamed Lahmaier

Avocat près la cour de cassation

106 Bis Rue de Palestine 1002 Tunis

Tél : 71.801.300

Fax : 71. 783. 701

Matricule Fiscal : 182910 Q/A/P/000

Poursuivant : La Banque de Tunisie (S.A) représentée par son Directeur Général, ayant son siège social 2, rue de Turquie 1000 Tunis, identifiant unique 0000120H.

Partie saisie : Said Ben Hadj Ahmed Boujbel (C.I.N n°01749173) en sa qualité de caution personnelle solidaire de la Sté. Tourisme Balnéaire et Saharien (T.B.S), demeurant à l'hôtel Baie de Soleil Hammamet gouvernorat de Nabeul.

Avocat poursuivant : Maître Mohamed Lahmaier avocat près la cour de cassation 106 bis rue de Palestine 1002 Tunis.

Description du bien à vendre : Immeuble objet du T.F.56278 Tunis dénommé «Sihem 110» d'une superficie de 994 sis 27 rue Abou Kacem Chebbi Sidi Bousaid banlieue Nord de Tunis consistant en un terrain sur lequel est construit une villa de Standing dans un quartier résidentiel répartie en un rez-de-Jardin d'une superficie couverte de (200 m²) composé d'une piscine couverte de (50 m²), d'un garage d'une superficie couverte de (70 m²), d'un jardin, douche Buanderie - le R.D.C d'une superficie couverte de (230 m²) composé d'un séjour, cuisine, S.D.B, chambre à coucher, une 2ème cuisine, Salle d'eau, Ascenseur, un étage d'une superficie couverte de (230 m²) composé de 3 chambres à coucher, 2 S.D.B, compartiment des parents; le tout alimenté en eau, gaz et électricité et relié aux réseaux SONEDE et eaux usés.

Mise à prix : (5.004.790,000 D.T) outre les frais de poursuite.

Date et lieu de la vente : Mardi 28 Mars 2023 devant la chambre des criées du tribunal de première Instance de Tunis 1 à partir de 09H du matin.

La visite des lieux : Toute la journée sur les lieux et pour de plus amples renseignements s'adresser à l'étude de l'avocat poursuivant ou prendre connaissance du cahier des charges déposé au greffe du tribunal.

Observation : Toute personne voulant participer aux enchères et par la voie d'un Avocat doit consigner au moins le tiers de la mise à prix ou bien présenter un chèque certifié ou une caution bancaire irrévocable; les étrangers doivent être munis d'une autorisation préalable exigée par la loi.

2023400375VEPA1

Avis aux créanciers

Avis complémentaire

Nous Arij Mlaiki, juge rapporteur au Tribunal Immobilier, section Nabeul, en exécution du jugement préparatoire rendu au dossier dont le numéro est mentionné en haut à droite, dont son texte stipule d'ordonner au requérant de procéder à une publicité complémentaire, faisant foi de non communication d'une procuration spéciale pour la vente, émanant de Jean Claude Saliba au profit de Jeanine Rizzo, autorisant à la mandataire de vendre

la part lui revenant au titre foncier numéro 562099 Nabeul et nous ordonnons de publier cet avis au Journal Officiel de la République Tunisienne et à deux journaux quotidiens dont l'un d'eux en langue française.

Attendu que, Me Makram Attia a présenté au nom de Wissem Ben Bechir Dridi, une demande de mise à jour sous le numéro 542 en date du 24/6/2018, afin de transcrire une vente établie en date du 3/3/2010, au titre foncier numéro 562099 Nabeul.

Attendu qu'en examinant le dossier, il s'est avéré que la procuration présentée par le requérant, émanant de Jean Claude Saliba au profit de Jeanine Rizzo, n'est pas une procuration légale, ce qui empêche la transcription de la vente sur cette forme.

Attendu que, pour dépasser cette difficulté et conformément aux dispositions de l'article 17 de la loi n°2001-24, en date du 10/4/2001, portant mise à jour des titres fonciers gelés, nous ordonnons au requérant de procéder à une publicité complémentaire au journal officiel de la République Tunisienne et aux deux journaux quotidiens dont l'un d'eux en langue française, faisant foi de non communication d'une expédition juridique d'un acte de procuration émanant de Jean Claude Saliba au profit de Jeanine Rizzo, autorisant la vente et nous ordonnons la publicité de cet avis. A partir de la date de cet avis et jusqu'à l'expiration d'un délai de deux mois, il est possible de faire objection à cette demande ou intervenir dans son objet auprès du tribunal immobilier, section de Nabeul.

Y figure un cachet rond humide portant les mentions suivantes «Ministère de la Justice - Section du Tribunal Immobilier de Nabeul - Emblème de la République».

2023R00368VEPA2

Avis aux créanciers

Mohammed Habib Sayhi bureau 09 rue Jalel Eddine Naccach cité la gazelle 2083 (L'Ariana) en sa qualité de syndic de faillite de la société POLYSAC zone industrielle Ghezala gouvernorat de Bizerte identifiant unique n°08831530Y informe qu'en vertu du jugement de faillite n°82 rendu par le Tribunal de 1ère instance de Bizerte le 20/5/2021 la société POLYSAC a été mise en faillite avec cessation de paiement à compter du 31/7/2012 la nomination du juge au tribunal de 1ère instance de Bizerte comme juge - commissaire de la faillite et Mohamed Habib Sayhi comme syndic de faillite outre l'extension des effets de ce jugement à ses dirigeants les créanciers de la société sont appelés à envoyer leurs titres de créances avec les justificatifs au syndic de faillite dans un délai de 15 jours à compter de la présente publication avec 60 jours en plus pour les résidents à l'Etranger les dettes fiscales et les cotisations CNSS.

2023R00370VEPA2

Nomination d'un liquidateur sur

"LA Société MDH MECANIOUE ALLEMAND" SARL

IU : 1738433C

Siège social : Z 4 Zone Industrielle Mégrine Cheker

En vertu de l'ordonnance sur requête n°04 émanant du tribunal de première instance de Ben Arous le 12/10/2022, il a été décidé la nomination de Mm Taboubi Houda sise au 112 avenue 9 Avril 2ème étage bureau 5 Tunis en qualité de Liquidateur sur "La Société MDH MECANIDUE ALLEMAND" pour l'inventorier, l'administrer et la partager entre les associés et la nomination de Mr Tarik Ferchichi juge- commissaire.

Il appartient aux créanciers de présenter dans un délai de 15 jours à partir de cette publication leurs dettes au liquidateur soit directement ou par lettre recommandée avec accusé de réception (30 jours pour les créanciers domiciliés hors du territoire tunisien).

2023R00382VEPA2

Société CLAIRE DE LUNE (en faillite)

«Hôtel DIMES»

En vertu de l'autorisation n°838 du tribunal de première instance de Mahdia à la date du 6/02/2023 le syndic de faillite de la Société CLAIRE DE LUNE informe le public qu'il compte mettre en vente un bien immobilier appartenant à la société (CLAIRE DE LUNE en faillite) situé à la zone touristique Mahdia.

Sous les conditions suivantes :

Valeur du bien immobilier au plus offrant.

Caution : Cinq cent Mille Dinars (500 000 Dt)

Dernier délai de la réception des offres le 6/3/2023 (inclus)

Le cahier de charges est à retirer auprès du syndic de faillite : (contre le paiement de la somme non restituable de 200 DT) auprès de Mr Makram Ben Abderrahmen

Adresse : Rue Commandant Bejaoui Sousse Imm Cogeb Tower B 7

Tél : 73 203 045 / 98 442 402

La visite des lieux est sur RDV après l'achat du cahier des charges.

2023S00201VEPA2

Offre de cession au plus offrant

D'un appartement et un magasin à Sfax

En vertu de la décision du règlement judiciaire n°80 du tribunal de 1ère instance Tunis 1 en date du 22/11/2017 et la décision daté le 22/12/2022, le contrôleur d'exécution du plan de sauvetage de la Société Mutuelle centrale des Services Agricoles et Oléicoles (CCO), met en vente au plus offrant sous plis secrets pour 2 locaux propriétés de ladite société sis à Sfax angle rue Wzara et Anathol France. Le 1er local est l'appartement objet du titre foncier 8905 Sfax (79 m²) sis à l'entresol composé d'un hall, 4 chambres bureautiques, salle d'eau et chambre pour archives, le 2ème local est le magasin d'une superficie de 21 m² objet du titre foncier n° 8886 Sfax. Tout soumissionnaire peut opter à l'achat d'un seul local ou les 2 locaux séparément. Les acquéreurs éventuels peuvent retirer le cahier des charges du Bureau du contrôleur d'exécution contre 100 dt en espèces et d'approuver nécessairement les clauses du cahier des charges et d'adresser leur offre sous pli fermé par rapide poste sans aucune indication sur l'identité du soumissionnaire et comportant nécessairement la mention «A ne pas ouvrir offre CCO». Et ce au Bureau de

Mr Mohamad Meherzi sise au centre Challakh Bloc A. 2ème étage, bureau 1, Mourouj 4 - Tél : 52.299.508/ 71.472.065 au plus tard le 20/3/2023 inclus. L'acquéreur éventuel supporte tous les frais et droits, et les offres reçues après ce délai et/ou non conformes aux dispositions du cahier des charges ne seront pas acceptées (IU : 0000361/Z).

2023400373VEPA2

Faillite

Société MECANAU

Siège social : 36, rue Ali Darghouth Tunis

IU : 1034818D

Suivant jugement rendu par le tribunal de première instance de Tunis sous n°928 en date du 27/12/2022, LA SOCIETE MECANAU, a été déclarée en faillite avec fixation de la date de sa cessation de paiement à partir du 28/6/2021 et la désignation de Mme Rym Mohamed en tant que juge commissaire et M. Lotfi Khelifi syndic de faillite.

Les créanciers de la société MECANAU sont invités à remettre les preuves de leurs créances au syndic de faillite à son étude sis au 23, avenue des Etats-Unis d'Amérique 3ème étage Tunis - Belvédère 1002 tel 71-842-870 dans un délai de 15 jours à partir de la parution du présent avis au Journal Officiel de République Tunisienne conformément aux articles 530 et 531 du code des sociétés commerciales.

2023400379VEPA2

Règlement judiciaire Polyclinique Internationale Riadh Ennasr

Société anonyme

IU : 1236746B

Matricule CNSS : 562106-88

Siège social : Avenue l'ère nouvelle - Ennasr 2 Ariana 2001

En vertu des articles 436 et 439 du code du commerce, le Président du Tribunal de Première Instance d'Ariana a ordonné, par sa décision rendue le 24 janvier 2023 numéro 351, l'ouverture des procédures de règlement judiciaire au profit de la société «Polyclinique Internationale Riadh Ennasr» et la désignation de Mme. Ibtihel Ayadi juge commissaire et M. Mohamed Elmajid administrateur judiciaire pour scruter la situation financière de la société, aider la société à redresser sa situation, inventorier son actif et l'évaluer.

En vertu des dispositions de l'article 445 du code de commerce les créanciers de la société «Polyclinique Internationale Riadh Ennasr» sont appelés à inscrire leurs dettes avec les documents probants auprès de l'administrateur judiciaire M. Mohamed Elmajid dont son bureau est sis au 08 rue El Fajer cité Ettabek la Marsa (tél 92 011 121) dans un délai de trente jours (30) à partir de la date de la publication de la présente annonce.

2023400382VEPA2

Nomination de liquidateurs

En vertu du PV de l'assemblée extraordinaire en date du 9/7/2020 enregistré à la recette des finances de Charguia sous le n°21804336 et approuvé par la municipalité de Tunis en date du 7/7/2021. Il a été décidé à l'unanimité :

- La dissolution du syndicat de la résidence Alain Savary

- La nomination des messieurs Habib Ben Chikha et Sami Moussi en tant que liquidateurs en leur donnant les pleins pouvoirs pour représenter le syndicat dissous. Les liquidateurs élisent domicile au bureau du liquidateur monsieur Sami Moussi situé au ME4, résidence les Tours du Belvédère, cité el Khadhra.

Les créanciers doivent transmettre aux liquidateurs dans un délai d'un mois à partir de la publication de cette annonce au Jort tous les documents prouvant la créance.

2023400383VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE TUNISIENNE DE BISCUITERIE SA

Société anonyme

Au capital de 59 000 000 Dinars

Siège social : Avenue Taieb Mhiri Mégrine Riadh

Identifiant unique : 002493 V

Messieurs les actionnaires de la Société Tunisienne de Biscuiterie sont invités à se réunir en Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu au siège social Avenue Taieb Mhiri Mégrine Riadh, le 22 mars 2023 à 9 heures à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2022,

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes au titre de l'exercice 2022 et approbation des conventions,

- Approbation s'il y a lieu, des états financiers arrêtés au 31/12/2022,

- Quitus aux administrateurs,

- Affectation du résultat de l'exercice 2022,

- Renouvellement du mandat des Administrateurs,

- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes,

- Pouvoirs en vue des formalités.

2023R00369SANB3

Convocation

SOCIETE LES INDUSTRIES NOUVELLES DU PLASTIQUE INOPLAST

Société anonyme

Au capital 27 500 000 Dinars

Siège social : Route de Mateur km 7, Manouba

Identifiant unique (RNE) : 0000768 V

Messieurs les actionnaires de la Société INOPLAST S.A sont invités à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le vendredi 10 mars 2023 à 10 heures au siège du Groupe HACHICHA sis au : 70, avenue Mohamed V, 3ème étage, 1002 Tunis belvédère, et ce en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Entérinement du retard dans la tenue de l'assemblée générale ordinaire.

2- Lecture du rapport du conseil d'administration et des rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice 2021.

3- Approbation, s'il y lieu, du rapport du conseil d'administration, des conventions réglementées et des états financiers relatifs à l'exercice 2021.

4- Quitus aux administrateurs pour leur gestion durant l'exercice 2021.

5- Affectation du résultat de l'exercice 2021.

6- Pouvoirs en vue des formalités légales.

Tous les documents relatifs à la dite assemblée générale sont tenus à la disposition des actionnaires dans les délais légaux au siège social ci-haut mentionné.

2023R00379SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire annuelle

SOCIETE DES EMBALLAGES ALUMINIUM ET BOISSONS GAZEUSES

Groupe S.F.B. T.

S.A. au capital de 80.975.000 Dinars

Siège social : 5, Boulevard Mohamed El Beji Caïd Essebsi Centre Urbain Nord - 1082 Tunis

Identifiant unique : 0030142F

Matricule fiscal : 0030142FAM000

CNSS : 0007803547

Messieurs les actionnaires de la Société des Emballages Aluminium et Boissons Gazeuses sont convoqués en assemblée générale ordinaire annuelle pour le mardi 21 mars 2023 à 9 H au 5, Boulevard Mohamed El Beji Caïd Essebsi Centre Urbain Nord - 1082 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1/ Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2022,

2/ Lecture du rapport général des Commissaires aux comptes afférent aux états financiers de cet exercice,

3/ Lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les opérations et conventions visées aux articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales,

4/ Approbation, s'il y a lieu, des états financiers et des opérations et conventions prévues par les articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales,

5/ Quitus pour l'exercice aux Administrateurs,

6/ Affectation des résultats,

7/ Renouvellement de mandats d'Administrateurs,

8/ Ratification de la cooptation d'un Administrateur,

9/ Rémunérations des membres du Conseil d'Administration,

10/ Pouvoirs à donner.

Un exemplaire des statuts, des états financiers de l'exercice 2022, du rapport du Conseil d'Administration et du projet de résolutions à soumettre à l'assemblée, sont à la disposition des actionnaires qui peuvent les consulter au 5, Boulevard Mohamed El Beji Caïd Essebsi - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis, dans les délais impartis par la réglementation en vigueur.

2023R00387SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire annuelle

SOCIETE GENERALE DE BOISSONS ET DES INDUSTRIES ALIMENTAIRES

Groupe S.F.B. T.

S.A. au capital de 49.550.000 Dinars

Siège social : Zone Industrielle - Ben Arous

Identifiant unique : 0307017K

Matricule fiscal : 0307017K A M 000

N° d'affiliation à la C.N.S.S. : 0008358972

Messieurs les actionnaires de la Société Générale de Boissons et des Industries Alimentaires sont convoqués en assemblée générale ordinaire annuelle au 5, Boulevard Mohamed El Beji Caïd Essebsi, Centre Urbain Nord, 1082 Tunis, pour le mardi 21 mars 2023 à 11 H, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;

2) Lecture du rapport général du Commissaire aux comptes afférent aux états financiers de cet exercice;

3) Lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions et opérations visées aux articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales;

4) Approbation, s'il y a lieu, des états financiers et des conventions et opérations prévues par les articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales;

5) Quitus pour l'exercice aux Administrateurs;

6) Affectation des résultats;

7) Renouvellement de mandats d'Administrateurs;

8) Nomination d'un Commissaire aux comptes;

9) Rémunérations des membres du Conseil d'Administration;

10) Pouvoirs à donner.

Un exemplaire des statuts, des états financiers de l'exercice 2022, du rapport du Conseil d'Administration et du projet de résolutions à soumettre à l'assemblée, sont à la disposition des actionnaires qui peuvent les consulter au siège social de la société dans les délais impartis par la réglementation en vigueur.

2023R00388SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE DES STATIONS THERMALES ET DES EAUX MINERALES SOSTEM

Société anonyme

Au capital de 134.650.000 Dinars

RNE : 0006186D

Siège social : 5, Boulevard Maître Mohamed Beji Kaiid Essebssi Centre Urbain Nord 1082, RP-B.P. 1340

Messieurs les actionnaires de la SOCIETE DES STATIONS THERMALES ET DES EAUX MINERALES SOSTEM sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire le mardi 21 Mars 2023 à 10 heures, au siège social de la société sis au 5, Boulevard Maître Mohamed Beji Kaiid Essebssi, centre urbain nord, ayant pour ordre du jour :

1) Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31/12/2022;

2) Lecture du rapport général des commissaires aux comptes afférant aux états financiers à cet exercice;

3) Lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les opérations et conventions visées aux articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales;

4) Approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2022 et des opérations et conventions prévues par articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales.

5) Quitus pour l'exercice aux administrateurs;

6) Affectation des résultats;

7) Rémunérations des membres du conseil d'administration;

8) Pouvoir à donner.

2023R00389SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

De la Société MONASTIR CENTER S.A

Au capital de 3 050 000 Dinars

Avenue Habib Bourguiba - 5000 - Monastir

Le conseil d'administration de la société Monastir Center SA, convoque tous ses actionnaires à son Assemblée Générale Ordinaire qui se déroulera le 20 mars 2023 à partir de 11h au siège de la société (Av. Habib Bourguiba, 5000 Monastir) pour délibérer l'ordre du jour suivant :

- Rapports du Conseil d'Administration sur les exercices antérieurs

- Approbation des bilans antérieurs

- Quitus au Conseil d'Administration actuel

- Nomination du nouveau Conseil d'Administration pour le mandat 2023 - 2026

- Nomination d'un commissaire aux comptes pour le mandat 2023 - 2026.

Cette convocation est considérée personnelle pour chaque actionnaire de la société Monastir Center SA.

2023S00199SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

Société KHAIRAT BLEDI S.A

Société anonyme

Au capital de 298.000 DT

Siège social : Zone Industrielle Goubellat - Béja

Identifiant unique : 1116811A

Les actionnaires de la société KHAIRAT BLEDI S.A sont sollicités d'assister à la réunion de l'AGO qui aura lieu le 17/3/2023 à 15 h au siège social de la société sis à la Zone Industrielle Goubellat - Béja à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

1- Entérinement du retard dans la tenue de la réunion de l'AGO ;

2- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur les exercices 2018, 2019 et 2020 ;

3- Lecture du rapport général du commissaire aux comptes pour chacun des exercices 2018, 2019 et 2020 et approbation des états financiers y relatifs ;

4- Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes pour chacun des exercices 2018, 2019 et 2020 et approbation conventions qui y sont mentionnées;

5- Affectation des résultats des exercices 2018, 2019 et 2020 ;

6- Quitus aux membres du Conseil d'Administration;

7- Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes pour les exercices 2021, 2022 et 2023 ;

8- Renouvellement du mandat des administrateurs;

9- Points divers.

2023400372SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE DE PROMOTION ET D'ANIMATION TOURISTIQUE

«SIDI MANSOUR»

SA au capital de 9.235.000 dinars

Siège social : La Résidence DIFAF 1 Bloc A 1053 Les Berges du Lac - Tunis

I.U. : N°529228C

CNSS : N°234740-00

Messieurs les actionnaires de la Société de Promotion et d'Animation Touristique «SIDI MANSOUR» sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire pour le 17/3/2023 à 14h 30 mn au cabinet de l'expert-comptable Mr. Mahmoud ZAHAF sis à la Rue Lac Toba Immeuble Bougassas les Berges du Lac Tunis pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1/ Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif aux exercices 2019, 2020 et 2021 ;

2/ Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes pour les mêmes exercices;

3/ Approbation s'il y a lieu de ces rapports et des états financiers des dits exercices;

4/ Quitus aux administrateurs ;

5/ Affectation des résultats des exercices 2019, 2020 et 2021;

6/ Nomination des administrateurs ;

7/ Nomination d'un commissaire aux comptes ;

8/ Fixation des jetons de présence;

9/ Questions diverses.

2023400376SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

SOCIETE DE PROMOTION ET D'ANIMATION TOURISTIQUE

«SIDI MANSOUR»

SA au capital de 9.235.000 dinars

Siège social : La Résidence DIFAF I Bloc A 1053 Les Berges du Lac - Tunis

I.U : N°529228C

CNSS : N°234740-00

Messieurs les actionnaires de la Société de Promotion et d'Animation Touristique «SIDI MANSOUR» sont convoqués en Assemblée Générale Extraordinaire pour le 17/3/2023 à 16h au cabinet de l'expert-comptable Mr. Mahmoud ZAHAF sis à la Rue Lac Toba Immeuble Bougassas les Berges du Lac Tunis avec pour ordre du jour suivant :

- Examen des dispositions de l'article 388 du code des sociétés commerciales;

- Transfert du siège social;

- Mise à jour des statuts conformément à la réglementation en vigueur et approbation des nouveaux statuts.

2023400377SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société RESIDENCE HAMMAMET SA

Société anonyme

Au capital de : 1 058 750 Dinars

Siège social : 60, avenue Habib Bourguiba, Hammamet

Identifiant unique : 0009366Q

Le conseil d'administration de La société RESIDENCE HAMMAMET SA, informe Messieurs les

actionnaires qu'ils sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le 24/3/2023 à 10h au siège social de la société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation de la date de tenue retardée des assemblées générales des exercices 2016, 2017 et 2018

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes pour les exercices 2016, 2017 et 2018

- Approbation des états financiers des exercices 2016, 2017 et 2018

- Abrogation des conventions rentrant dans le cadre des articles 20 et 475 du code des sociétés commerciales des exercices 2016, 2017 et 2018.

- Affectation du résultat des exercices 2016, 2017 et 2018.

- Quitus aux administrateurs.

- Renouvellement du Mandat des administrateurs

- Renouvellement du mandat du président directeur général

- Renouvellement du Mandat du commissaire aux comptes

- Délégation des pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Tous les documents destinés à cette Assemblée Générale sont tenus à la disposition des actionnaires a partir du 9 mars 2023 au siège social.

2023400381SANB3

ACTES ADMINISTRATIFS

Avis au public

Avis au public

Le public est informé que la société Did Recyclage dont le siège social est situé au lot N°62 à la zone industrielle d'Utique gouvernorat de Bizerte a présenté une demande enregistrée au Ministère de l'Industrie des Mines et de l'Energie sous le N°9888 en date du 20 octobre 2022 en vue d'obtenir une autorisation d'installation et d'exploitation d'un établissement classé de première catégorie consistant en une unité de stockage et de recyclage des déchets dangereux située à l'adresse susvisée et ce conformément aux plans annexés à la demande susvisée qui peuvent être consultés aux sièges du gouvernorat de Bizerte et de la municipalité d'Utique.

Toutes les réclamations ou observations relatives à l'incommodité éventuelle de l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par Messieurs le gouverneur de Bizerte ou le président de la municipalité de d'Utique ou le directeur de la Sécurité au Ministère de l'Industrie des Mines et de l'Energie, dans un délai d'un mois à compter de la date de publication de cet avis.

Le public est informé que la Société Tunisienne de Biscuiterie «SOTUBI» dont le siége social est situé au 66 avenue Habib Bourguiba à la délégation de Mégrine au gouvernorat de Ben Arous a présenté une demande enregistrée au Ministère de l'Industrie des Mines et de l'Energie sous le N°81 en date du 9 Juin 2020 en vue d'obtenir une autorisation d'installation et d'exploitation d'un établissement classé de deuxième catégorie consistant en une unité de fabrication de biscuits, génoise et cake située au park d'activités industrielles d'El Fejja à la délégation de Mornaguia au Gouvernorat de la Manouba et ce conformément aux plans annexés à la demande susvisée qui peuvent être consultés aux sièges du gouvernorat de la Manouba et de la municipalité de Bassâtine.

Toutes les réclamations ou observations relatives à l'incommodité éventuelle de l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par Messieurs le gouverneur de la Manouba ou le président de la municipalité de Bassâtine ou le directeur de la Sécurité au Ministère de l'Industrie des Mines et de l'Energie, dans un délai d'un mois à compter de la date de publication de cet avis.

Le public est informé que «la société PROCLEAN» dont le siége social est situé à la rue de l'environnement Zahra Madian Amdoun 9000 Béja gouvernorat de Béja a présenté une demande enregistrée au Ministère de l'Industrie des Mines et de l'Energie sous le N°12000 en date du 27 septembre 2022 en vue d'obtenir une autorisation d'installation et d'exploitation d'un établissement classé de deuxième catégorie consistant en une unité de fabrication des produits d'hygiène et d'entretien située à l'adresse susvisée et ce conformément aux plans annexés à la demande susvisée qui peuvent être consultés aux sièges du gouvernorat de Béja et de la municipalité de Béja.

Toutes les réclamations ou observations relatives à l'incommodité éventuelle de l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par Messieurs le gouverneur de Béja ou le président de la municipalité de Béja ou le directeur de la Sécurité au Ministère de l'Industrie des Mines et de l'Energie, dans un délai d'un mois à compter de la date de publication de cet avis.

Le public est informé que la Société Maghrébine des Produits de Revêtement dont le siège social est situé à la Résidence Diar Mansour 4 - angle avenue Beji Caid Essebsi et avenue de la Bourse aux Berges du Lac 2 - 1053 Tunis, a présenté une demande enregistrée au Ministère de l'Industrie, des Mines et de l'énergie, sous le N° A- 2022-09-0201-0011765 en date du 16 décembre 2022 en vue d'obtenir une autorisation pour faire un réaménagement à un établissement classé de première catégorie consistant en une unité de fabrication et de stockage de matières bitumineuses et d'asphalte et un dépôt de liquides inflammables situé à la zone pétrolière de Radés du gouvernorat de Ben Arous objet de l'arrêté d'autorisation de première catégorie enregistré sous le n°05600 en date du 5 janvier 2004 pour l'activité stockage liquides inflammables et l'arrêté d'autorisation de deuxième catégorie enregistré sous le n°05500 en date du 29 Novembre 2000 pour l'activité fabrication et de stockage de matières bitumineuses et d'asphalte, afin d'installer un réservoir de matières bitumineuses et une unité de chargement des véhicules-citernes et ajouter une unité de mélange et de fabrication des produits bitumineux et d'émulsion de Bitume et ce conformément aux plans annexés à la demande susvisée et qui peuvent être

consultés aux sièges du gouvernorat de Ben Arous et de la municipalité de Radés.

Toutes les réclamations ou observations relatives à l'incommodité éventuelle de l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par Messieurs le Gouverneur de Ben Arous ou le président de la municipalité de Radés ou le directeur de la Sécurité au Ministère de l'Industrie, des Mines et de L'énergie, dans un délai d'un mois à compter de la date de publication de cet avis.

DIVERS

Avis au public

Avis

Vu la requête en mise à jour n°70491 déposée au tribunal immobilier de Tunis par Maître Rim Hamrouni au nom de Abdallah Edhifi demandant l'enregistrement d'une vente en date du 22-7-2009 concernant le titre foncier n°161914 Tunis émis par Celia Andre en faveur de Abdallah Edhifi pour l'ensemble de ses parts de l'appartement sis au deuxième étage de l'immeuble numéro 17 Rue Egypte Tunis.

Considérant qu'à compter de la date de cette notification et jusqu'à l'expiration d'un délai de deux mois il est possible de s'opposer à cette demande et d'en recouper l'objet auprès du Tribunal Immobilier de Tunis.

2023T00181DIVD2

Avis

Madame Sameh bent Ali Dahmen annonce qu'elle a perdu son titre de propriété concernant un rez-de-chaussée sis à la route de Gremda Km 2 rue Elissa Sfax et par la suite elle désire avoir un deuxième extrait original de son titre de propriété. Tout contestant devra s'adresser chez maître le notaire Fekih Nesrine son adresse au 67 rue des notaires Sfax dans un mois passer ce délai aucune opposition ne sera prise en considération.

2023X00229DIVD2

Avis

Mr Moncef Ammar annonce qu'il a perdu le titre de sa propriété concernant un terrain de superficie environ 4500 m² situé à «El feriani Ouled Ezzedin Kerkennah Sfax» objet d'un contrat de vente rédigé le 28 décembre 2018 et enregistré à la recette des finances de Kerkennah le 21 Janvier 2019 reçu n° M001405 établi par les notaires Hichem Krichen et Mohammed Hamza et il veut avoir un autre original, toute opposition doit être adressée au bureau du notaire Hichem Krichen à Remla Kerkennah Sfax dans un délai de 30 jours à partir de l'apparition, toute opposition après ce délai ne sera prise en considération.

2023X00231DIVD2

Avis

Monsieur Tarak Mabrouk annonce qu'il possède un terrain de 900 mètres carrés situé à la route Habena Km 12 provenant par l'acte d'achat qui était fait le 15 Avril 2014 enregistré à Sakiet ezzit le 20 Mai 2014 n°MO25978 rédigé par les deux notaires Dammak Mounir et Khaled Ben Hmida, il a perdu l'acte de possession et il désire se faire délivrer une autre copie originale. Tout contestant devra s'adresser au notaire Dammak Mounir sis à sakiet eddeir Sfax et ce, dans un délai de 30 jours à partir de la date de parution de cet avis.

2023X00234DIVD2

Avis

Les héritiers de Abdelaziz Baklouti annonce qu'il possède un terrain de 1111 m² situé à la route Mahdia Km 6 Sfax provenant par l'acte de partage qui était fait le 24 Février 1990 enregistré à Sfax le 10 Avril 1990 n° 1558 rédigé par les deux notaires Ali Khadim Allah et Mahmoud Bouassida, ils ont perdu l'acte de possession et ils désirent se faire délivrer une autre copie originale. Tout contestant devra s'adresser au notaire Dammak Mounir sis à sakiet eddeir Sfax et ce, dans un délai de 30 jours à partir de la date de parution de cet avis.

2023X00235DIVD2

Perte de titres de propriétés

Amen Bank annonce en sa qualité de créancier hypothécaire de la propriété objet du titre foncier n°575926 Nabeul, que les titres de propriétés n°06/6842 - 06/6843 et 06/6845 du 17/6/2008 sont égarés.

2023400384DIVD2